

Séance du Conseil Municipal du mercredi 05 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi cinq septembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-neuf août 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 8 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Dany BAYONNETTE, Nadine CAUZETTE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Excusés : 3 Rachel BIGNON, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE.

Absents : 3 Isabelle BEN, Sylvain DABADIE, Jérémy LASSERRE.

Démissionnaire : 1 Marie-Line BARRÉ.

Madame Christine LABAIZE BORTOLUSSI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 18 juillet 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Informations

- Pour le Conseil Municipal, la Mairie a reçu une carte de remerciements de notre collègue et amie Yvette DUVIGNAU suite au décès de son mari Jacques. Le Conseil municipal lui renouvelle son soutien.
- La Mairie a été destinataire de la lettre de démission signée de Madame Marie-Line BARRÉ à compter du 20 août 2018. La Préfecture du Gers a accusé réception de cette lettre le 29/08/18. En conséquence, à ce jour, le conseil municipal de VIELLA compte 14 membres.

2 – Aménagement de la RD 136 Traversée du village

Monsieur le Maire présente le dossier de faisabilité proposé par la Mission Ingénierie des territoires du Département du Gers reçu le 8 août 2018 **VOIR ANNEXE 1**.

Après débat, le Conseil municipal pense que le coût des travaux et des aménagements proposés uniquement sur la RD 136 est très important. La RD 144 Rue des Ecoles n'est pas incluse dans l'étude alors qu'il est constaté le mauvais état de cette voie, qui de plus, est très fréquentée. Comme lors des dernières réunions, le Conseil municipal juge la position du Département du Gers anormale au motif qu'il demande la prise en charge des aménagements de routes départementales par la commune.

En conséquence, considérant le total des dépenses estimé, le Conseil municipal pense que les finances de la commune ne permettent pas actuellement de faire face aux aménagements et à la dépense totale de l'étude de faisabilité proposée par le Conseil départemental du Gers

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents, sur la décision suivante : faire réaliser une étude d'aménagement de section courante (Trottoirs pour personnes à mobilité réduite -PMR- et stationnement) sur la RD 136 ainsi que sur une partie de la RD 144, Rue des écoles.

3 – Communauté de communes Armagnac Adour

- Rentrée scolaire,
 - Effectifs à l'école de Viella:
 - Maternelle 19
 - Élémentaire: 16
 - Effectifs CCAA: 383 (pour mémoire 413 lors de la rentrée 2017)
- Multi Accueil nouveaux horaires,
 - Riscle: ouvert du lundi au vendredi
 - Aignan: ouvert le jeudi et le vendredi
- Travaux voirie 2018,
 - Fauchage : 3^{ème} passage en cours par l'entreprise Cauzette,
 - Curage des fossés : Entreprise ACCHINI,
 - Goudronnage : Entreprise COLAS

4 – Cimetière de VIELLA : Projet de construction d'un dépositoire et d'un ossuaire

L'entreprise COULOMBIER Claude FUNERAIRE a proposé un devis pour les prestations suivantes :

- Fourniture et pose d'un dépositoire et ossuaire composé de deux cuves superposées séparées par des plaques béton de dimension 223/95/135H, l'ensemble étant habillé en granit gris du TARN.
- 1 soubassement en placage de 3 épaisseurs / 20 de haut sur toute la périphérie, surmonté d'une pierre tombale 4 chants polis de 206 / 110 / 6 ép et d'un porte stèle de 110 / 40 / 10ép.

L'ensemble de la prestation y compris le plancher béton intermédiaire s'élève à **2 500 euros TTC**.

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, accepte le devis de Monsieur Claude COULOMBIER sous réserve de disposer des disponibilités financières en 2018 (sinon, la commande sera reporter sur le budget 2019).

5 – Budget participatif gersoises

Plusieurs fiches ont été envoyées au Conseil départemental du Gers avec les projets suivants :

- Aménager un Jardin Public au nord des arènes
- Aménager une aire de jeux place du fronton aux arènes
- Installer 3 radars pédagogiques aux entrées du village,
- Sécuriser les entrées du village par la construction de chicanes,
- Construire en "dur" la fermeture de la piste des arènes,
- Reconstruire le fronton de pelote Basque détruit par une tempête,
- Découverte depuis le ciel de la région (club ULM de Marensin)

Il semble que le dossier de reconstruction du fronton soit étudié plus particulièrement par l'équipe de Budget participatif gersoises. Si le dossier était retenu, la participation du Département du Gers serait de 70 % ; la commune devrait financer 30 %.

Il s'agit du devis de l'entreprise HASTOY pour la construction d'un fronton 16 m x10 m de hauteur et une aire de jeux 21 m x 28 m de long. Pour une dépense de 128 230 € HT, la participation de la commune serait de **38 470 €**,

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord avec 7 voix POUR et 1 voix CONTRE sur la décision suivante :

Si le dossier est retenu par le Conseil départemental du Gers, la Commune de VIELLA s'engage à prendre en charge 30% des frais hors taxes des travaux.

6 – Enquête de l'ADEME sur la lutte contre les dépôts sauvages

L'Association des Maires (AMF) porte à la connaissance des communes les informations suivantes : Suite aux échanges pour l'élaboration de la feuille de route Economie Circulaire, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a mandaté l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour conduire une étude de caractérisation de la problématique des déchets sauvages. Celle-ci doit servir de base de travail pour l'élaboration de recommandations concrètes, à destination des collectivités, pour prévenir et lutter efficacement contre les déchets sauvages et le geste d'abandon.

L'objectif est de recenser, s'il en existe, des décharges brutes sur le territoire de la Commune de VIELLA, afin de pouvoir répondre à un questionnaire proposé sur un site spécifique Internet.

Le Conseil municipal s'engage à une vigilance et à faire remonter les informations auprès du secrétariat de Mairie.

7 – Monument aux Morts des allées Saint-Pierre

Ce monument est entretenu par les agents communaux. La statue du soldat nécessite une rénovation par une couche de peinture. Le Conseil municipal décide une teinte dans le ton gris bleu clair. Les agents communaux sont chargés de consulter l'Entreprise MARQUE de VERGOIGNAN et de passer commande de la peinture nécessaire.

8 – Bilan de la saison de la piscine municipale

Bilan des entrées

- Juillet: 1665 → 64 / jour
- Août: 1410 → 52 / jour
- Recettes:
 - Cartes (15 entrées) :
 - Enfants: 32 x 20 € = 640 €
 - Adultes: 35 x 35 € = 1 225 €
 - Tickets journaliers :
 - Enfants 515 x 2 € = 1 030 €
 - Adultes 718 x 3 € = 2 154 €
 - Visiteur 29 x 1 € = 29 €
- Accueil groupes:
 - Les Charmettes: 56 adultes x 3 € = 168.00 €
 - Centre de loisirs de LANNUX: 19 accompagnants / 62 enfants (Groupes + de 10)
Soit 62 x 1.50 € = 93.00 €
- **Total recettes: 5 339.00 €**
- Vente de glaces:
 - Achats: 952,16 €
 - Ventes: 1 751,00 €
 - Recette : 798,84 € pour le Foyer

8 - Questions diverses

SPA Fourrière-refuge : Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les informations du Service intercommunal de fourrière-refuge pour chiens et chats, géré par le Syndicat Mixte des 3 vallées. Une note d'information a été transmise pour le bon usage du service. Cette note présente les prestations en charge par le délégataire, les horaires d'ouverture et les dispositions financières.

Pour mémoire, les coordonnées de la SPA Fourrière-refuge sont :

Adresse : 369 chemin de Meilhan, 32350 Ordan-Larroque

Tel : 05 62 05 15 90

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.



DOSSIER DE FAISABILITE

Commune de **VIELLA**

Aménagement de la traverse du village (RD 136)

Mission Ingénierie des Territoires

Cellule Assistance Technique Aménagement et Voirie

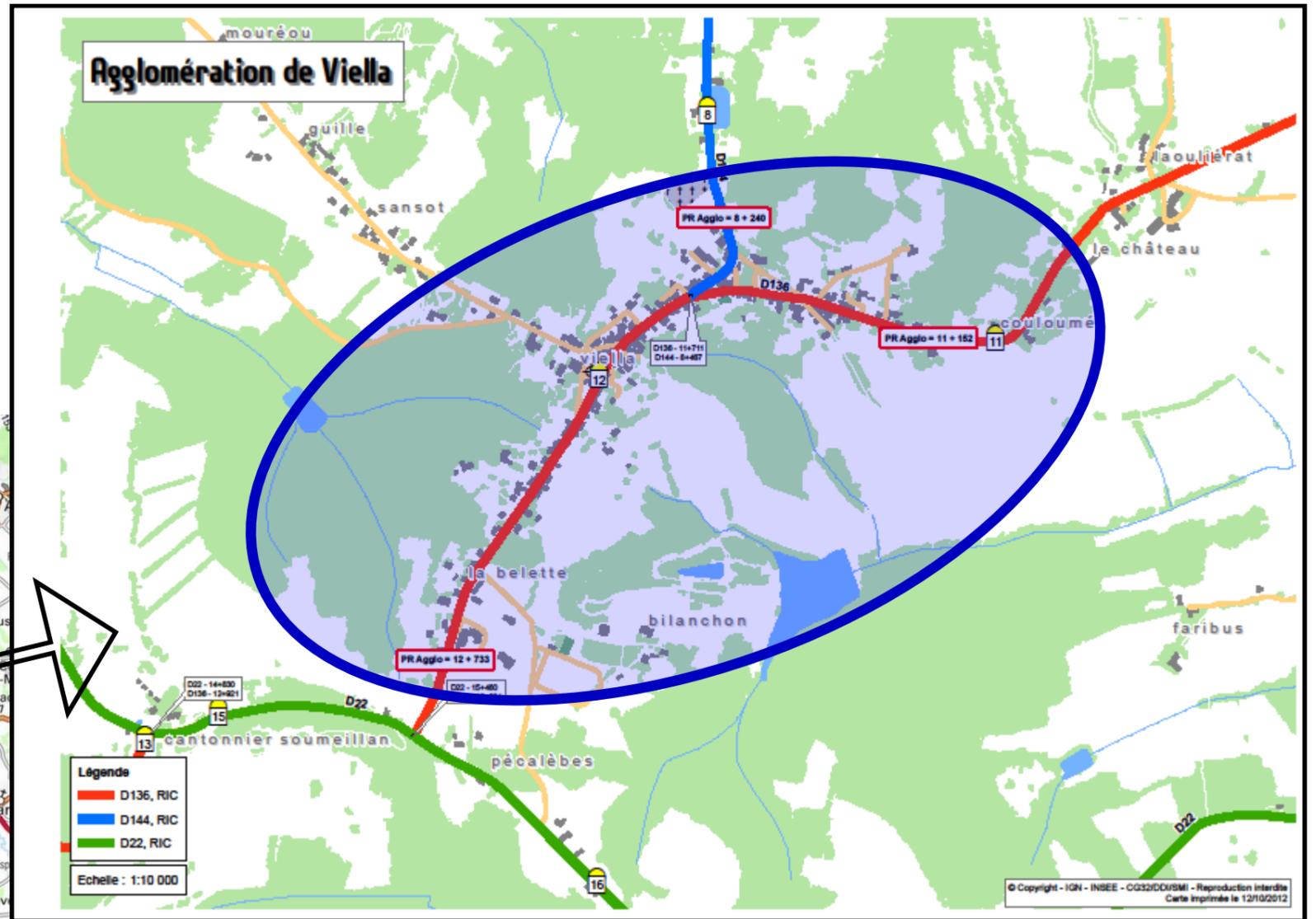
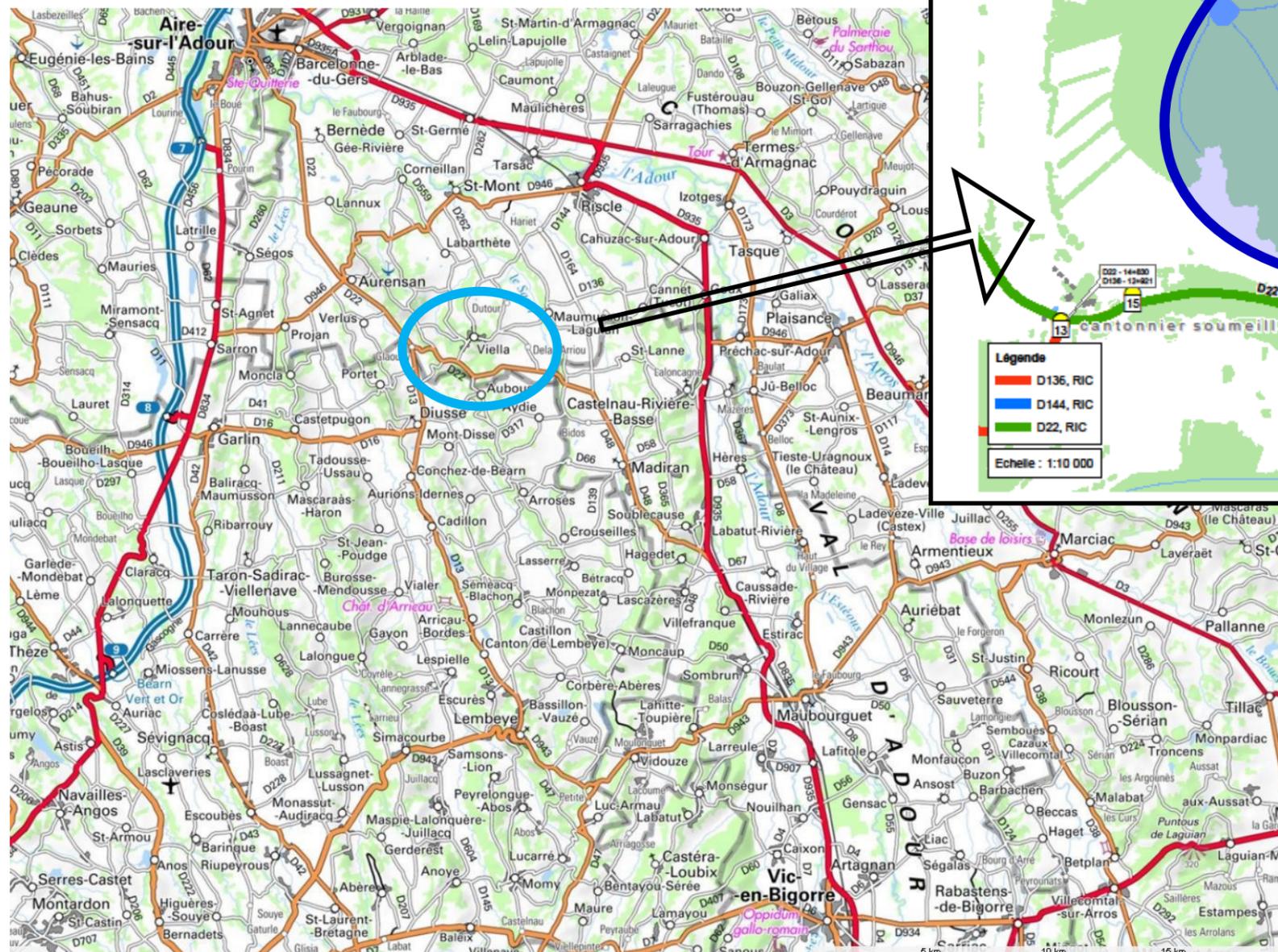
Direction Générale Adjointe Investissements et Territoires

Direction Déplacements Infrastructures

tel : 05 62 67 31 50

Mai 2018

- 1 - Plan de situation
- 2 - Contexte, objectifs et périmètre
- 3 - Aspects techniques et contraintes d'aménagement
- 4 - Préconisations d'aménagement



1—Contexte

La commune de VIELLA envisage de réaliser l'aménagement de la traverse du village le long de la RD 136.

Dans ce cadre, la commune a sollicité le Département du Gers pour bénéficier de l'assistance technique de la Mission Ingénierie des Territoires.

Compte tenu de la nature du projet, le Département s'est engagé à accompagner la commune et à réaliser une étude de faisabilité prenant en compte les souhaits de la commune. (courrier du 7 Juin 2017)

2—Objectifs du projet

Les objectifs de la commune de VIELLA sont :

- La mise en sécurité de la traverse du village (RD 136)
- La diminution des vitesses dans l'agglomération
- L'aménagement du carrefour avec la RD 136/RD 144
- La réfection de la chaussée et des parkings

3—Périmètre du projet

Le projet concerne la RD 136 et ses abords immédiats.



Analyse des abords de la RD 136

Aucun périmètre sauvegardé (monument historique) n'est présent sur ce secteur. Il n'y a également aucune préconisation, relative à la loi sur l'eau.

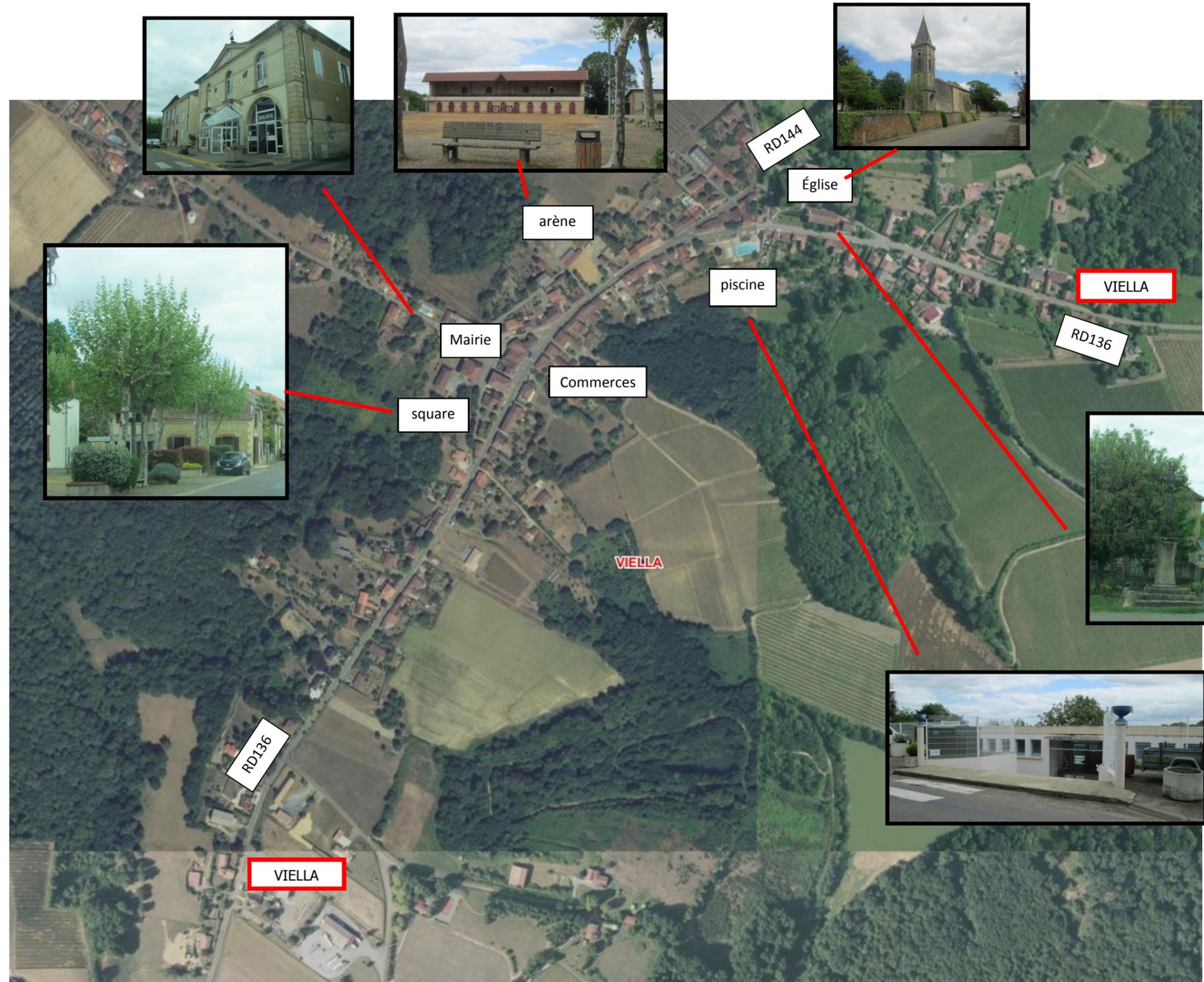
La traverse du village présente un milieu urbain relativement dense. Les bâtiments et espaces publics (mairie, arènes, église) sont régulièrement répartis le long de la RD 136. Sur la partie centrale du village, le bâti est continu et accueille plusieurs commerces de proximité.

Les trottoirs existants sont disparates, inconfortables et très usagés sur certaines sections.



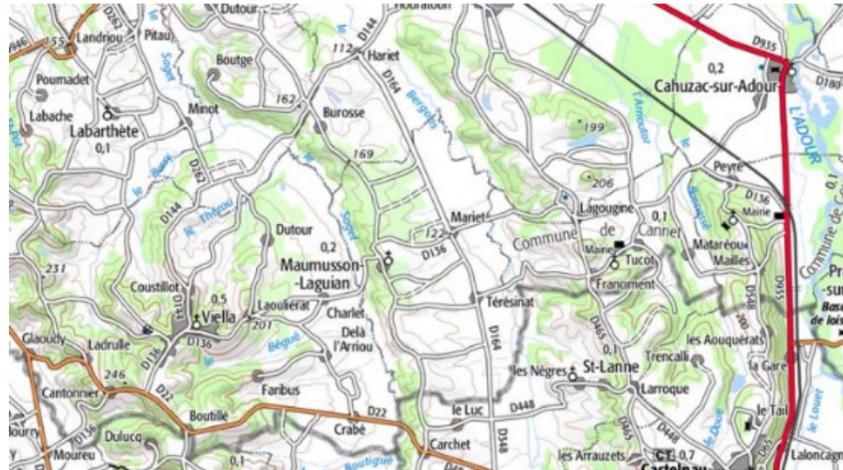
La longueur de la traverse du village est d'environ 1600 mètres.

Outre l'environnement boisé des alentours du village, l'agglomération comporte plusieurs espaces publics arborés (square, arènes, monument aux mort, croix de chemins,...) et quelques alignements d'arbres et d'arbustes en entrée de village.



Analyse technique et géométrique de la RD 136

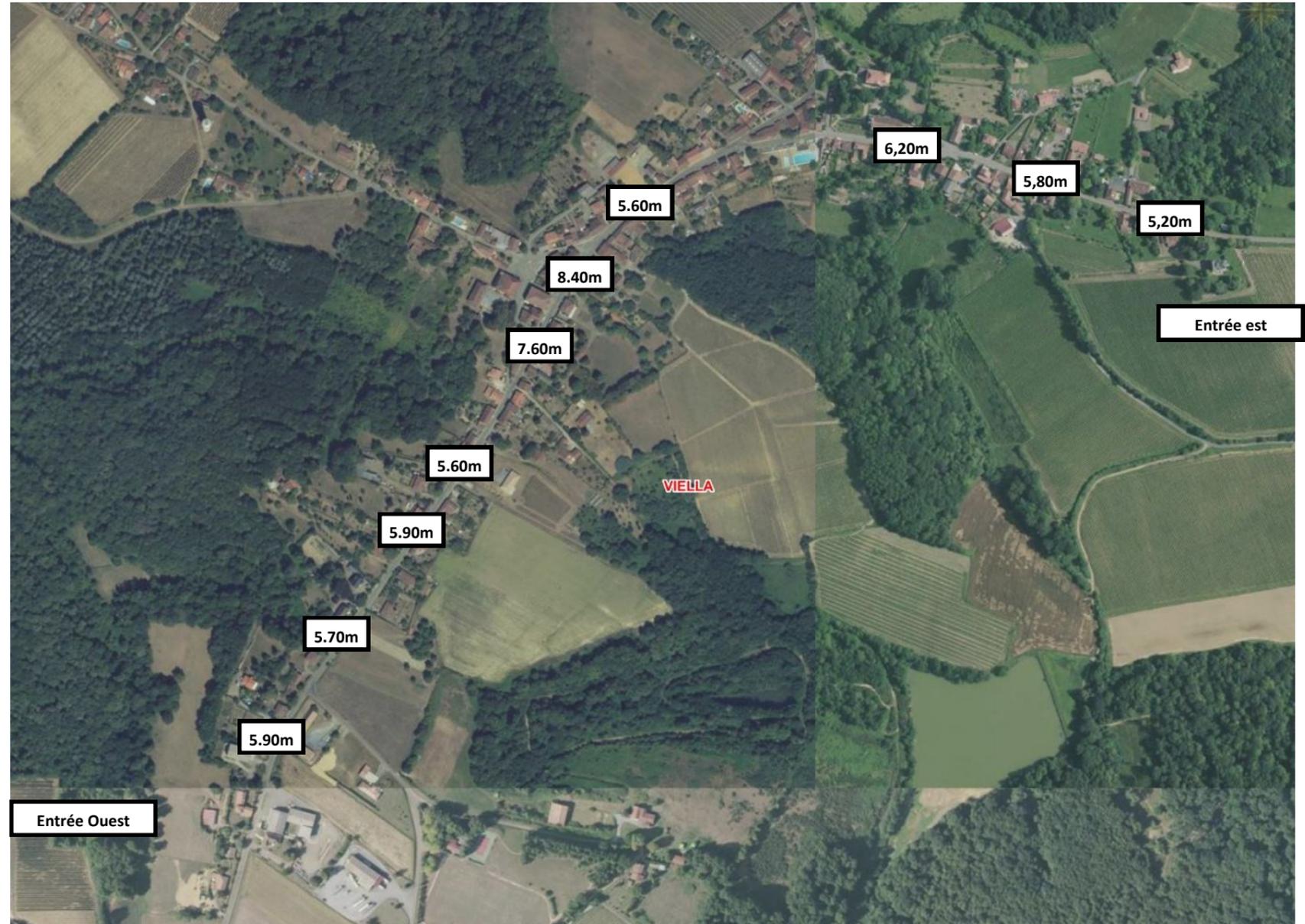
La RD 136 relie la RD 935 à GOUX, à la RD 22 à VIELLA. Elle traverse le village de VIELLA, dans le sens Est /Ouest .



A l'intérieur du village, la route décrit une large courbe précédée et suivie de 2 alignements droits d'environ 500m de long chacun. Le profil en long est plat.

Le caractère urbain est relativement marqué, notamment au centre du bourg. Toutefois les caractéristiques géométriques de la RD 136 ne favorisent pas des vitesses apaisées.

Les largeurs de chaussée relevées sur cette section sont indiquées sur le plan ci-joint. La largeur courante de la RD 136 est comprise entre 5.60 m et 5.90 m. Sur la partie centrale on note une sur largeur de chaussée servant de stationnements longitudinaux.



Aspects techniques et contraintes d'aménagement

Analyse de chaussée de la RD 136

La RD 136 est classée au Réseau d'Intérêt Cantonal du Département du GERS (RIC) →

Les derniers travaux d'entretien de chaussée sur cette section (PR 11+150 à 12+750) ont consisté à la mise en œuvre d'un Enduit Superficiel d'Usure ESU MSG 4/6. Ils ont été réalisés en 2011.

La chaussée apparaît déformée sur cette section. Un reprofilage ou un renforcement est à prévoir.

Des investigations complémentaires de types mesures de déflexions et carottages de chaussée devront être réalisées pour définir précisément la technique la plus appropriée, les épaisseurs du renforcement ainsi que la nature des matériaux à mettre en œuvre.



État de la chaussée en centre bourg



État de la chaussée section courante

Concessionnaires de réseaux

Tous les concessionnaires de réseaux sont présents sur le site (électricité, téléphone, eau, ...) →

Certains d'entre eux sont aériens, d'autres sont enterrés. Ils devront faire l'objet d'une analyse technique préalable en concertation avec chaque concessionnaire dans le cadre de l'étude d'aménagement.

La traversée du village est équipée d'un éclairage public



Réseaux aériens



Candélabre

Équipement de la route et signalisation

La traverse du village est délimitée par des panneaux d'agglomération distant de 1600 m environ l'un de l'autre. Aucune signalisation horizontale n'est présente sur la chaussée.

Actuellement, les carrefours sont gérés soit par des « cédez le passage » ou des « stop » ou des priorités à droite.

Deux passages piétons sont présents en centre bourg. →



Assainissement pluvial

Bien qu'une grande partie de la traverse du village soit pourvue d'un réseau de recueillement d'eau pluvial, il sera nécessaire de s'assurer de son bon fonctionnement et de son dimensionnement. →

Quelques sections de route restent équipées de fossés ouverts notamment aux extrémités du village.



Fossé latéral



Réseau vétuste



Ancien avaloir

Comptage et analyse de vitesse

Le trafic de la RD 136 à l'intérieur du bourg (relevé en septembre 2017) avoisine les **900 véhicules / jour** dans les deux sens de circulation.

Les comptages réalisés en 2013 font état :

- Sur la partie est de la RD 136 (PR 10.000),

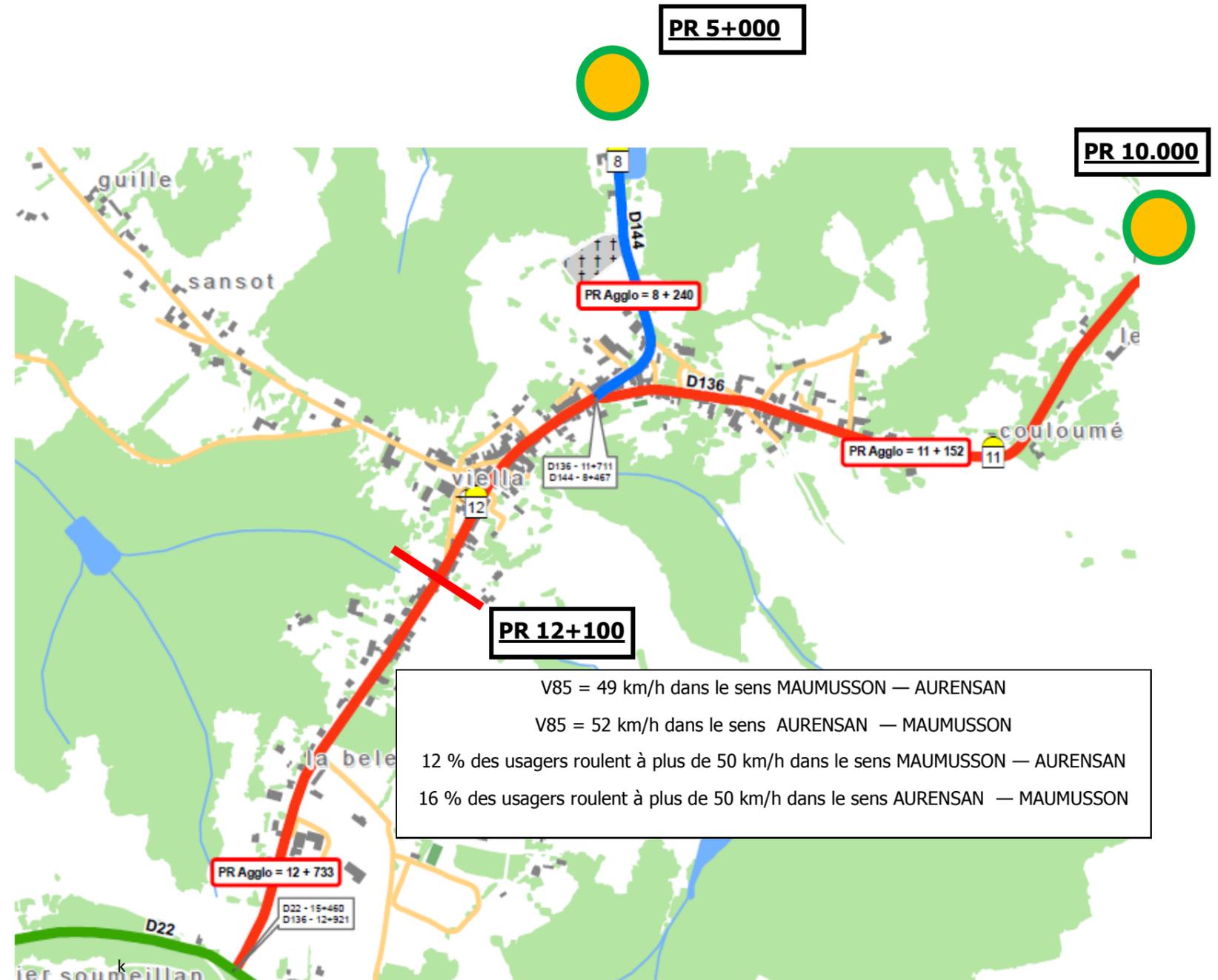
352 véhicules / jour dont 4.38% de PL.

- Sur la RD 144 (PR 5.000),

519 véhicules / jour dont 8.26% de PL.

L'analyse des vitesses réalisée au PR 12 + 100 (côté Ouest du village), montre qu'une très forte majorité des usagers respecte la vitesse réglementaire de 50 km/h.

Le côté urbain du village est plutôt bien perçu et incite l'utilisateur à diminuer sa vitesse à l'approche du centre bourg.



Au vu des éléments qui précèdent, le parti d'aménagement de la RD136 dans la traversée du bourg, portera sur :

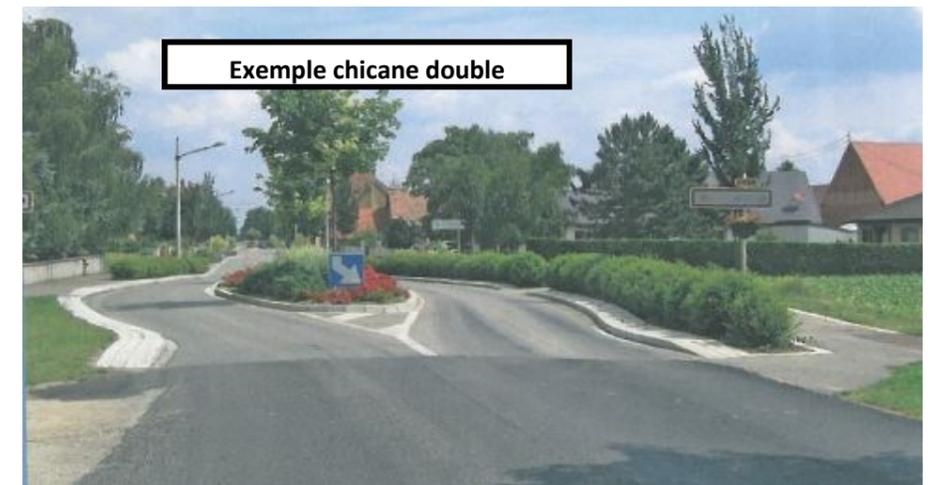
- **Diminution de la vitesse des usagers dans la traverse et notamment aux deux entrées du bourg**
- **Réfection des abords de la chaussée (cheminements piétons, stationnement et l'assainissement pluvial)**
 - **Aménagement du carrefour avec la RD 144**
 - **Réfection de la chaussée sur l'ensemble de la section**

Préalablement aux travaux de voirie, les réseaux de concessionnaires devront être effacés ou renouvelés.

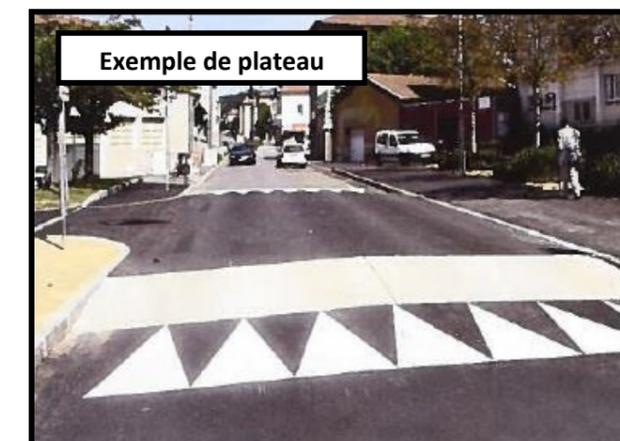
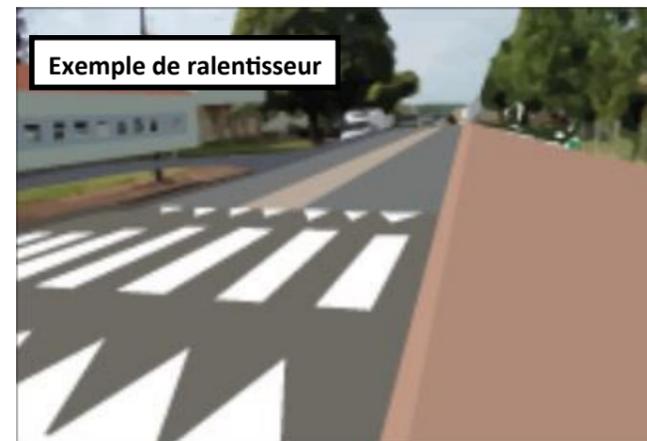
Diminution de la vitesse des usagers dans la traverse et notamment aux deux entrées du bourg

Compte tenu du comportement des usagers insensibles à la signalisation de police mise en place, le recours à des aménagements physiques réducteurs de vitesse (50 km/h) peut s'avérer nécessaire.

L'implantation d'une chicane simple ou double peut être envisagée à chaque entrée du village. Ces aménagements nécessitent un éclairage public.



Ces dispositifs peuvent être complétés ponctuellement, si nécessaire, par des aménagements de type ralentisseur ou plateau traversant. (zone 30)



Mais également par une alternance du stationnement des véhicules dans la mesure où l'espace public le permet.



Réfection des abords de la chaussée (cheminements piétons, stationnement et assainissement pluvial)

Compte tenu de la diversité et de la vétusté des trottoirs et abords de la chaussée, un projet d'aménagement global des cheminements piétons à l'intérieur de l'agglomération doit être envisagé.



Il devra prendre en compte notamment, les prescriptions techniques relatives aux personnes à mobilité réduite (PMR) et l'identité paysagère du village.



Le stationnement des véhicules en bordure de chaussée sera organisé. Le stationnement longitudinal pourra être réalisé en quinconce de part et d'autre de la chaussée de manière à casser la linéarité de la route, dans la mesure où l'espace public le permet.

L'assainissement pluvial sera également rénové et mis aux normes (avaloirs, grilles, canalisations, regards) sur l'ensemble des sections concernées par le projet.



Aménagement du carrefour RD 136/RD 144



Compte tenu de la géométrie du carrefour (forme en Y), et de l'espace contraint (bâti proche), les solutions d'aménagements sont limitées. Toutefois, 3 variantes d'aménagement peuvent être proposées.

Variante 1 : aménagement d'un carrefour en Y priorité à la RD 136

Variante 2 : aménagement d'un carrefour en Y priorité à la RD 144

Variante 3 : mini giratoire

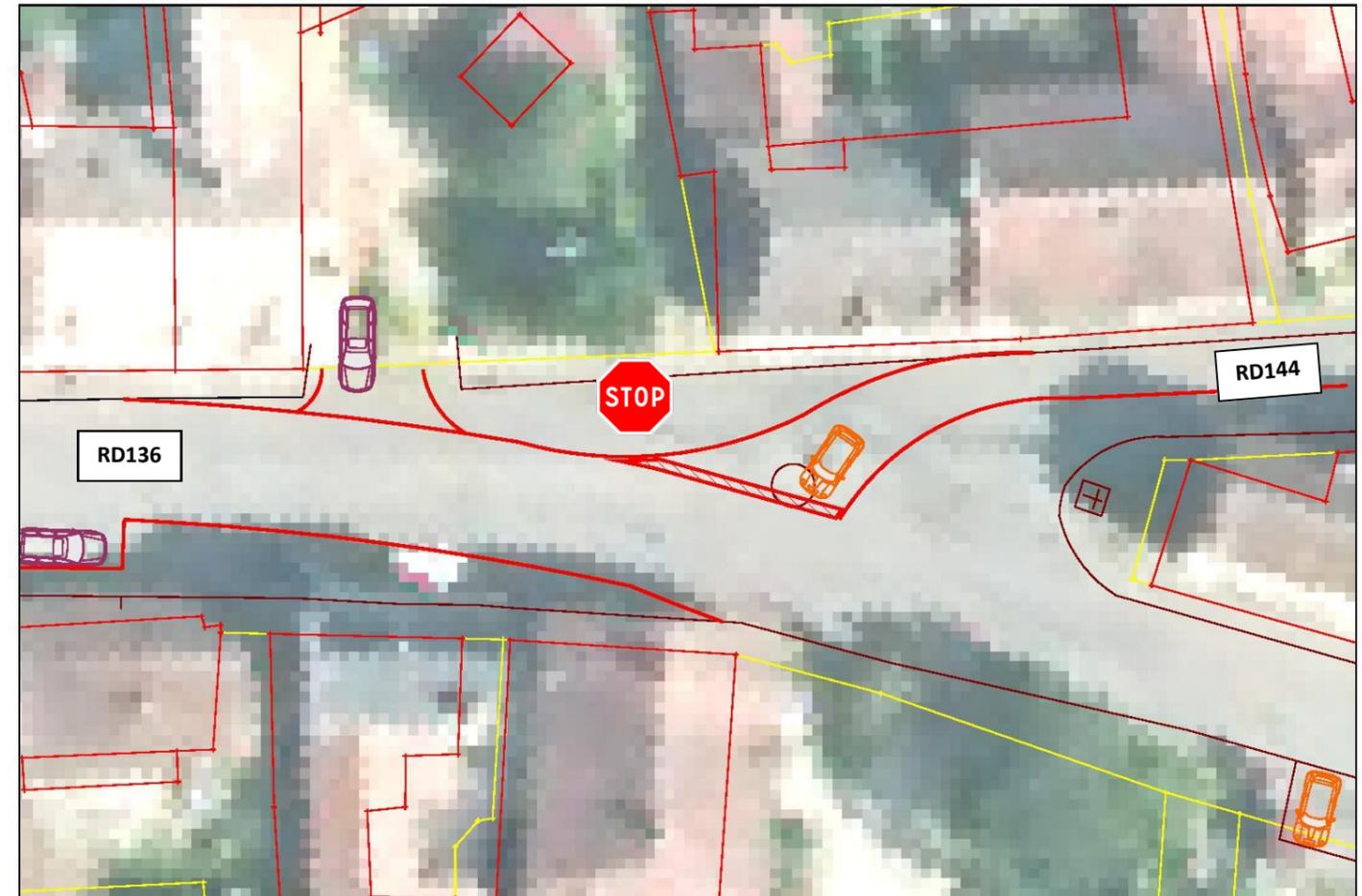
Il est à noter que les poids lourds sont autorisés à emprunter la VC située derrière l'église pour le sens RISCLE / MAUMUSSON.

**Variante 1 : carrefour en Y priorité à la
RD 136**

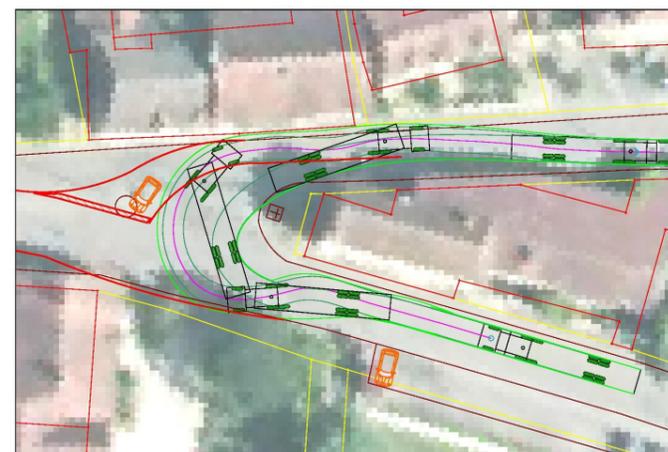
La RD 136 devient l'axe prioritaire (STOP sur RD 144)

Mise en sécurité carrefour	
Diminution des vitesses	Continuité de la RD 136
Giration PL	Sens MAUMUSSON RISCLE
Visibilité de manœuvre	Limitée coté MAUMUSSON
Sécurité des piétons	
Coût prévisionnel	40 000 €

La mise en place d'un plateau traversant au droit du carrefour permettrait de réguler les vitesses à 30 km/h sur la RD 136, sécuriser la traversée des piétons et améliorer la sécurité du carrefour (temps de visibilité).



Girations

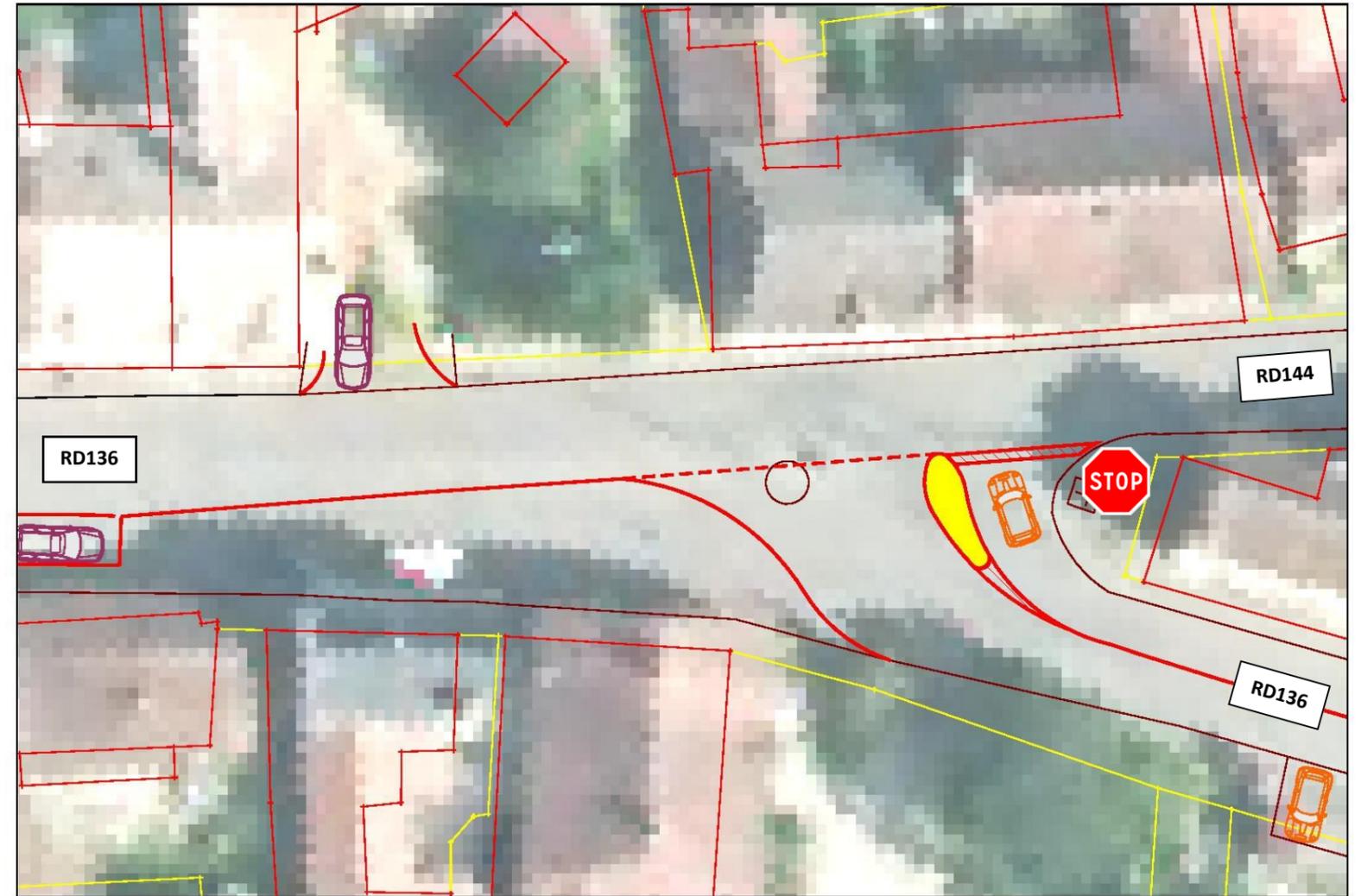


Variante 2: Carrefour en Y priorité RD 144

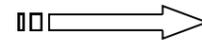
La RD 144 devient prioritaire (STOP sur RD 136 est)

Mise en sécurité carrefour	
Diminution des vitesses	Alignement droit RD 136 / RD 144
Giration PL	Giration RD 136 / RD 144 difficile
Visibilité de manœuvre	Limitée coté RISCLE
Sécurité des piétons	
Coût prévisionnel	40 000 €

A l'identique de la variante 1, la mise en place d'un plateau traversant au droit du carrefour permettrait de réguler les vitesses à 30 km/h, sécuriser la traversée des piétons et améliorer la sécurité du carrefour (temps de visibilité).



Girations



Variante 3 : Mini giratoire

Rayon extérieur : 7.50 m

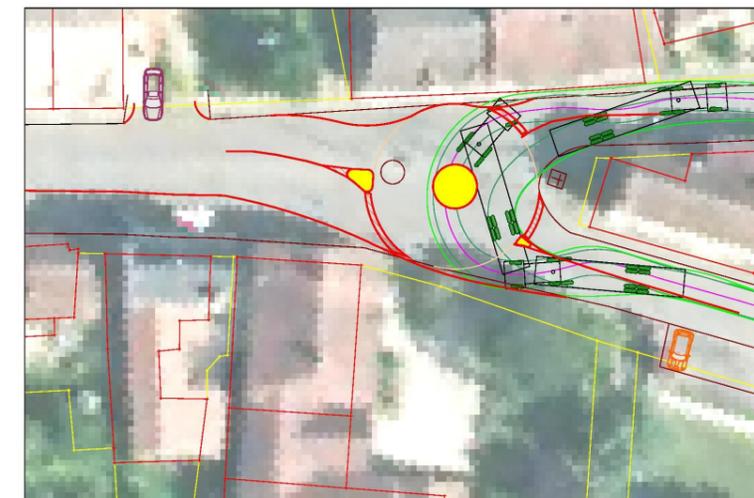
Rayon ilot central : 2.00 m

L'ilot central ainsi que les ilots directionnel sont franchissables.

Mise en sécurité carrefour	
Diminution des vitesses	Trajectoire directe
Giration PL	Déport sur chaussée gauche
Visibilité de manœuvre	
Sécurité des piétons	
Coût prévisionnel	70 000 €



Girations



Réfection de la chaussée de la RD 136

Compte tenu du trafic PL relativement important en certaine période de l'année, la largeur de chaussée préconisée en section courante est de 5.50 m entre fil d'eau. Il peut être toutefois toléré, ponctuellement, une largeur inférieure, sans descendre en deçà de 4.70 m (largeur nécessaire pour le croisement d'un PL et d'un VL à vitesse réduite).

En accompagnement des travaux communaux, la chaussée de la RD 136 sera rénovée. Il sera privilégié le renforcement de la chaussée. Ponctuellement quelques purges de chaussée pourront être réalisées.

La couche de surface sera reprise sur l'ensemble de la traverse (BBE ou ECF).

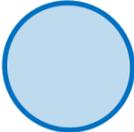
Des investigations complémentaires de types mesures de déflexions et carottages de chaussée devront être réalisées pour définir précisément la technique la plus appropriée, les épaisseurs du renforcement ainsi que la nature des matériaux à mettre en œuvre.

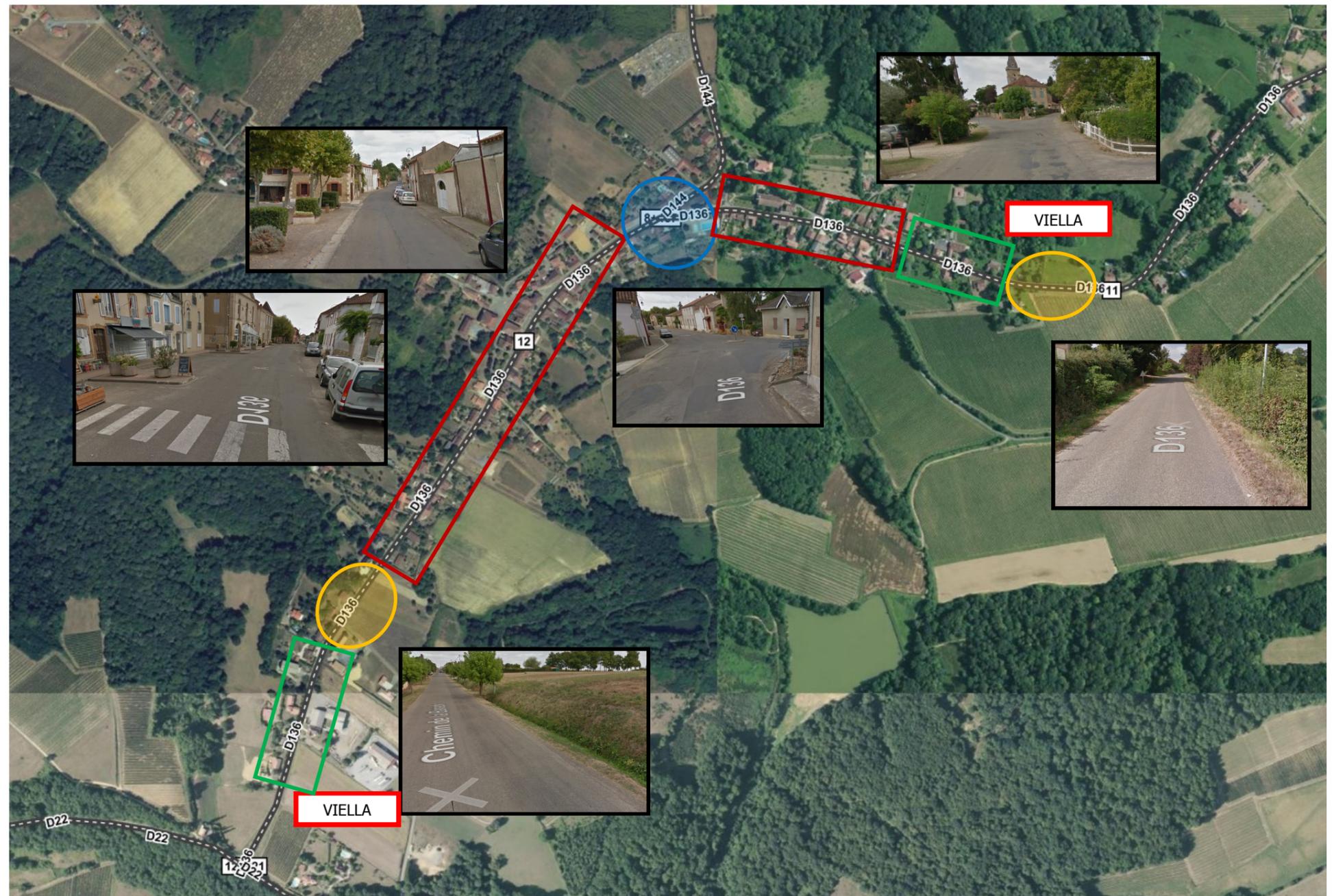
Proposition d'aménagement

Cette proposition porte sur un aménagement global de la RD 136 dans la traverse du village.

Toutefois, compte tenu de la longueur importante de la traverse et du respect de la vitesse réglementaire en centre bourg, l'implantation des chicanes en entrée de village pourrait être différée, voire supprimée.

Enfin, il peut être envisagé de compléter ce projet par l'aménagement de la RD 144. Pour cela une analyse des vitesses devra être réalisée en entrée de l'agglomération afin d'établir un diagnostic de sécurité.

-  Aménagement de sécurité entrée de village
-  Aménagement carrefour RD136/RD144
-  Aménagement section courante
Trottoirs, parkings et éventuellement ralentisseurs ou plateaux
-  Aménagement section courante
Accotements enherbés et sente piétonne



Estimation prévisionnelle (HT)

Dispositif diminution de vitesse ouest	(chicane simple)	50 000 €
Dispositif diminution de vitesse est	(chicane simple)	50 000 €
Aménagement section courante	(accotements enherbés et sente piétonne)	30 000 €
Aménagement section courante	(Trottoirs PMR et stationnement)	120 000 €
Aménagements de sécurité (2)	(ralentisseurs ou plateaux)	30 000 €
Carrefour RD 136 / RD 144	(petit giratoire)	70 000 €
Pluvial	(canalisations, bordures et caniveaux)	150 000 €
Rénovation chaussée section courante	(Purges, BBE ou GE + ECF)	140 000 €
		<hr/>
	TOTAL	640 000 €
	Maitrise d'œuvre et divers	60 000 €
	TOTAL GENERAL (hors AF et réseaux)	700 000 €

NB : Les travaux de rénovation de la chaussée (hors stationnement) sont entièrement pris en charge par le Département

Dans la mesure où la commune, maitre d'ouvrage, souhaite réaliser le projet, une délibération de la collectivité actant de la décision sera adressée au Département du Gers (ingenierie@gers.fr)

● **La Mission Ingénierie des Territoires du Département** (05 62 67 31 50) reste à disposition du maitre d'ouvrage pour:

- la recherche de financements (identification des fonds mobilisables, modèles d'actes et relecture)
- le montage des marchés publics de maîtrise d'œuvre (mise à disposition de modèles d'actes, relecture des pièces du marché et conseils relatifs à la procédure)
- et plus généralement un accompagnement juridique relatif à la mise en œuvre du projet

● **L'accompagnement technique de la collectivité maitre d'ouvrage** sera assuré par les services de la Direction Déplacements Infrastructures du Département (DDI) et notamment le SLA de PLAISANCE, gestionnaire de la voirie sur RD, il comprend :

- la participation à la réunion de rendu de l'esquisse et de l'APS réalisés par le maitre d'œuvre.
- le rappel des prescriptions techniques (matériaux, déflection, sondage ...) relatives aux RD
- le porter à connaissance des contraintes d'exploitation en phase chantier
- la rédaction de la convention d'aménagement (L 1615-2 du CGCT) pour les travaux sur le domaine public routier départemental.

NB : Les acquisitions foncières sur le DPRD, seront systématiquement réalisés par le Département, à l'issue de la signature de la convention d'aménagement.